L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 72 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLÉANS
VENDREDI, 23 SEPTEMBRE 1892

THEATRE DE L'OPERA.

Nous avons dit à nos lecteurs que Mme et M. Maugé devaient s'embarquer, avec leur double troupe—d'opéra et de vaudeville, demain, à Cherbourg, sur *La Gascogne*. Nous n'avons personnellement reçu aucune lettre nous avisant du changement dans ces dispositions; mais une lettre parvenue hier à M. Victor Nippert semble indiquer que ce départ—celui des artistes tout au moins—est renvoyé au samedi 1er octobre.

On se dispute les passages sur le steamer de l'excellente ligne française, et quoique M. Maugé ait fait diligence, vêtôt qu'il a dû renoncer au voyage par Anvers, il n'a pas été possible d'obtenir place plus tôt pour son personnel, très considérable.

Ce changement obligé du port du départ, lui vaut, non seulement le délai que nous venons de noter, mais encore une surélévation de budget, car les prix des transatlantiques français sont fort au dessus de ceux de la ligne belge. Pour le moment aucun nouveau nom d'artiste à communiquer au public.

—M. Lafarge vient de faire sa rentrée à l'Opéra-Comique de Paris, dans *Les Troyens*, de Berlioz. Son rôle d'Enée, une création pour ainsi dire, lui a été une reprise de beau succès.

En relisant la lettre citée plus haut, il nous paraît qu'elle n'est pas suffisamment explicite.

Peut-être faut-il comprendre que Mme et M. Maugé n'ont rien changé en ce qui les concerne particulièrement, et que seul, le départ de la troupe est différé. Si cette interprétation est juste, ils se mettront en route demain, ainsi que tout d'abord il a été décidé.

Académie de Musique.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, l'ouverture de l'Académie de Musique—saison 1892-1893—aura lieu après-demain dimanche. Selon toutes les probabilités le début sera heureux, car il se fera avec: *Le Colonel*, l'une des comédies qui, ont en le plus de retentissement sur les principales scènes des Etats Unis.

On dit également grand bien de la troupe; elle comprend, paraît-il, côté des femmes et côté des hommes, nombre de comiques d'esprit, d'entrain et qui mettent en relief toutes les valeurs de cette comédie vaudeville.

La réouverture de l'Académie de Musique est toujours ici un événement; il est attendu, guetté, dirons-nous, et il va de soi que ce soir là c'est invariablement rendez vous pour une foule immense. Il en sera ainsi cette fois comme par le passé.

Et cette foule la troupe dont on va faire connaissance, sans aucun doute la retenir toute la semaine, c'est-à-dire jusqu'au jour où elle passera la main à une autre compagnie.

Donc voici venir la pleine concurrence entre le St Charles et l'Académie de Musique; nous espérons qu'elle sera fructueuse aux deux scènes.

Journal des Demoiselles.

Le numéro de 3 septembre de cette intéressante publication parisienne—un peu attardé, sans doute par les sages mesures quarantenaires — nous arrive aujourd'hui seulement.

Il se fait remarquer par le bon choix, par la diversité de ses matières, par ses illustrations, par ses annexes. Instruction—Education—Economie domestique—Revue Mondaine—Chronique—Modes—tout y a sa place. Fort recommandables aussi les annexes: Gravure de modes coloriée—Grande feuille de tapisserie—Abat-jour japonais—Album de travaux—Patron.

Le *Journal des Demoiselles* (Paris, 48 rue Vivienne), depuis 72 ans, ses grandes entrées dans le monde élégant de Paris.

Théâtre St-Charles.

Aujourd'hui avant-dernière soirée de la présente troupe, avec le vaudeville populaire: *McCarthy's Mishaps*.

Dimanche, première soirée de la troupe dont M. James B. Mackie est tout à la fois le directeur et le principal sujet. Elle donnera la première représentation de *Grimes' Cellar Door*, une pièce excentrique, s'il en est, où à laquelle, on peut dire que les interprètes ne font défaut.

En effet, non seulement elle vit par elle-même, mais encore par les mots heureux qu'y ont ajoutés les acteurs et que l'on maintient, bien entendu, quand ils sont vraiment comiques. La familiarité a donc champ libre dans cette pièce.

Elle est amusante, mouvementée par les situations, par le dialogue, et là sont introduites chansonnettes et danses nouvelles, qui n'en sont pas le moindre attrait. C'est un succès de rire.

L'ouvrage sera le spectacle de toute la semaine prochaine.

CORRECTION.—Dans un mot publié hier relativement à la Fête Nationale du 22 septembre, on nous a fait dire: "Ce fier et fécond mouvement qui constitue l'une des plus *harmonieuses* pages de l'Humanité." Lisez: "*lumineuses*."

La Salsoparille d'Ayer est certainement concentrée; c'est le remède le plus économique dont on puisse se servir pour purifier le sang.

Pensée d'un vieux célibataire:

—J'adore entendre les enfants crier...

—?

—On les emporte immédiatement.

IF YOUR BACK ACHES,
Or you are all worn out, really good for nothing, it is general debility. Try
BROWN'S IRON BITTERS.
It will cure you, cleanse your liver, and give a good appetite.

VENEZ AVANT QU'IL SOIT TROP TARD.

Des milliers d'acheteurs enchantés se congratulent sur leur bonne fortune en ayant fait acquisit en de quelques uns des bargains à la grande vente de liquidation de A. Meyer Rue Bienville, 100 rue Canal. Une autre réduction générale a eu lieu hier, de façon à vendre tout ce qu'il reste. La vente durera que quelque jours de plus. Vous feriez bien de vous hâter de venir avant qu'il soit trop tard, si vous voulez économiser de l'argent.

Voici quelques prix seulement, car le journal entier ne suffirait pas à les énumérer tous: Pantalon pour travailleurs, 90c valant $2.50; un complet élégant pour travailleurs, $4.90, valant $9.75; habillements assortis, tout laine, $7.50 valant de $15 à $22; chaque pièce, $12.50, valant le double de ce moment; habillements non-mentionnés par nous dans le département des tailleurs, de $25 à $40 vendus maintenant de $10 à $17; pardessus à $4.75 qui certainement considérés vendus à ben marché à $13.75; pardessus à $5.45 qui certainement bon marché à $14.75, pardessus à $7 qui se valent bon marché à $16, pardessus $8.50 qui certainement bon marché à $17.50.

Aux mêmes: Jolie costumes d'enfants variant de $1.85 à $2.75; 500 pardessus d'enfants, de tous genres et de toutes nuances, de $1.50 à $4; 500 costumes et pardessus pour enfants de 1 à 10 ans, de $3.25 à $7.50. Articles de toilette du plus pur ridicule: Savon médicinal Cheviot à 45 cts, vendus anciennement $1.00 pièce; bretelles françaises 20 cts, anciennement 50c; mouchoirs de cravates, 5 pour $1; Chemises 50c, pièce, chemises de dessous Balbriggan à 30c, valant 75c; caleçons de jean à 25 cts, valant 50c; bas noirs, fantaisie et cashmere unies, à 20 cts, vendus ailleurs 50c, mouchoirs unis, chemises blanches, linge de dessous, robes de nuit, etc, etc, le tout vendu à sacrifice.

Coupez ces lignes du journal et apportez les avec vous au No 100 de la rue du Canal. Confections spéciales sur marchands.

AVIS AUX CREANCIERS

Gilbert H. Green vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 19,734.—Division E.—A ce qui peut le présent concerner ses créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente insertion, les titres (s'ils en sont pour) lesquelles le compte final présenté par Cesar Phillipi, Syndic des Créanciers de cette affaire, se trouve prêt pour être homologué et les fonds distribués conformément au droit de succès.

J'ai ordre de la Cour.

22 sept—22 27—ot 1 A. V. FLOTTE, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de Ki District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 16ème jour de mai 1892, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous intitulée et dans les termes et chiffres suivants, savoir:

Interdiction de Isine Godelphin Leach—No 24,682—Division "B".

Le lot et les biens ignorés étant pris en considération, et pour les raisons énoncées dans la requête écrite de la Cour revues et enregistrées en jour; il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y a lieu jugement dans cette affaire et déclarer Isaline Godelphin Leach à être sujet à un état habituel d'imbécilité et d'aliénation, et ayant l'esprit dérangé, et incapable de prendre soin de sa personne et de ses biens, et dépêtrée son propriétaire, et qu'une réunion de famille soit convoquée et bien pourvu Geo. C. Freret, ses aux, à l'effet de recommander une personne compétente pour agir et être nommée curateur pour cette de l'interdit dans cette affaire. Remo Godelphin Leach: la dite réunion de famille devant être composée des personnes ci après nommées: soit et parents de l'interdit dans cette affaire, à savoir: A. H. May, John F. Peters, Wm Kerlen, A. Cazaneve, Joseph B. Taylor, Charles Ludwig et John W. Le ch. et que les frais seront opérés par les soumissions de l'interdit.

Ainsi rendu le 23 mai 1892.

Jugement signé le 23 mai 1892

(Signé) FRED D. KING, Jugé.

Ma Cour de District: J'ai mis en signature ci-dessus et apposé le sceau de la dite Cour en la Ville de la Nouvelle-Orléans, ce 23ème jour de mai 1892 et l'année de la Nouvelle République.

JOS. D'ARIETE, Greffier.
(Sceau de la Cour)

Dr PRICE'S Cream Baking Powder.
En consommation dans des millions de familles. La première de toutes depuis 40 ans

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 22 sept. 1892—Indications: Pour la Louisiane.— Temps généralement beau, vents d'est.

Temperature du 22 septembre 1892. Thermomètre de E. S. L. Gaudet, Opticiens. No 143 rue du Canal. Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	76	24
Midi	82	25
3 P. M.	82	25
6 P. M.	80	24

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES.

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Emile Guillé à Mlle Mary Bailes.
Edward Jackson à Mlle Ida Woods.

Naissances.

Mme Edward Breen, un garçon.
Mme John Fitzpatrick, une fille.
Mme James Anglim, un garçon.
Mme John L. Cahill, un garçon.
Mme Joseph Laoles, un garçon.
Mme Paul E. Kennedy, un garçon.

Décès.

Alfred Roman, 68 ans, 92 rue Esplanade.
Richard B Collins Jr, 14 ans 50 rue Villeré.
Céleste Serrazan, 79 ans, Grande Route St-Jean.
Arthur Couvis, 36 ans, 494 rue Bienville.
Gabriel E Cazanova, 42 ans, coin des rues Bourbon et Ursulines.
Alfred R. Hopkins 78 ans, 90 rue Dumaine.
William E. Kennedy, 48 ans, 946 rue Magazine.
Matthew J. O'Brien 51 ans, 120 rue Magnolia.
Charles Thomas, 33 ans, coin des rues Clairborne et Deuxième.
Herbert O. Brooks, 45 ans, 220 rue Milan.
Mme L. W. Gensinger, 25 ans, 212 rue Orange.
Mme B. M. Martin, 72 ans, 380 rue Clio.
Lee Beggs, 27 ans, Hôtel Dieu.
Joseph Lehman, 23 ans, 591 rue Magazine.
Valos Lamarque 14 ans, 1449 rue Washington.
Joseph Caro, 11 mois, 258 rue Chartres.

Ventes inscrites au bureau de l'auctioneer des aliénations:

Mme A. Terry au Mutual Building and Homestead Association quatre terrains bornés par les rues Millandon, Clinton, Commercial et Macarty, $2,636

G. Rice à D. Baldwin un terrain borné par les rues State, Huret, Benjamin et la ligne de la propriété Borthe, $5,000.

Successions de H et W. Campbell à E Pailet un terrain borné par les rues Franklin, Lafayette, Poydras et Howard, $1,100.

Cour Civile de District.—N. Halter, Jr, demande l'émancipation.

Succession du Rév. Père Vallée. Le défunt lègue aux Sœurs de la Sainte Famille une maison d'école, à condition qu'elles feront dire quinze messes par an pour le repos de son âme.

Il laisse ses effets mobiliers à son successeur à la condition qu'il paiera $250 à sa servante, Marie Ryan.

Le Rév. Père Berrouet est nommé exécuteur testamentaire.

Cour Criminelle.—Section A.—Le juge Ferguson a donné hier des instructions spéciales sur la question du jeu au Grand Jury qui s'est retiré aussitôt après ou délibérations.

Le jury a porté une accusation de mauvaises mœurs contre Gabe Jones qui, il y a quelques semaines, a tué Robert Jones, à la suite d'une partie de base ball, à Carrollton.

Grand Jury.—Le juge Ferguson a donné hier des instructions spéciales sur la question du jeu, au Grand Jury qui s'est retiré aussitôt après ou délibérations.

Il a appelé l'attention des jurés sur le fait que les propriétaires de maison de jeu sont passibles d'une amende de $1,000 à $5,000 pour la première condamnation de $5,000 à $10,000 et emprisonnement de 1 à 5 ans en cas de récidive.

Il a ajouté qu'il est du devoir de la police d'arrêter les personnes qui violent la loi sur le jeu, de saisir les objets qui y servent, aussi bien que les enjeux.

Citant l'article 5 de la loi No 12 de 1870, il a dit que tout membre de la police qui ayant connaissance de l'existence d'une maison de jeu, la tolérait, encourait la destitution.

Pendant 25 ans, a ajouté le juge, la violation de la loi a été signalée par tous les grands jurys et jamais les objets servant au jeu n'ont été apportés à la Cour Criminelle pour servir de pièces à conviction contre les violateurs de la loi, dont pas un seul n'a jamais été puni, du moins à mon souvenir. Aucun agent de police n'a été non plus destitué pour avoir permis la violation de la loi.

Votre devoir, Messieurs du jury, est tout imprimé dans votre salle de délibérations; il vous reste à faire de diligentes enquêtes.

Ici, le juge signale aux jurés les quartiers où se pratique le jeu, Royale, entre Canal et Douane; Gravier, entre St-Charles et Carondelet; Commune, entre les mêmes rues, Canal, et dans un barroom de la rue Dryades, entre Erato et Thalie, où les mineurs sont admis.

Il existe d'autres établissements de même nature sur le derrière des premier et quatrième districts.

En terminant, le juge Ferguson a dit aux jurés que le fait que les mesures prises par les autres jurys n'avaient point abouti, ne devait pas les empêcher de faire leur devoir. Au contraire, ils doivent faire une enquête consciencieuse et soumettre au tribunal toutes recommandations qu'ils croiront de nature à pouvoir aider à l'exécution de la loi.

Le juge a un devoir important à remplir, qu'il n'en acquitte comme il le doit, lui donne droit à la reconnaissance de tous les citoyens paisibles et éclairés.

Le foreman du Grand Jury a adressé au chef Gaster, une lettre ainsi conçue:

Nile-Orléans, 22 septembre 1892.

Grand Jury Room.

D. C. Gaster, Chef de Police de la Nile-Orléans:

Le chef de police de la Nouvelle Orléans est requis de donner des ordres à ses hommes pour la fermeture de tous les établissements de jeu, ainsi que l'ordonne la loi, ils devront arrêter tous ceux qu'ils trouveront dans ces établissements et saisir tous les objets servant au jeu. Les dits ordres doivent être donnés aujourd'hui même.

Il est ensuite requis de faire un rapport pour le prochain meeting du jury, de la date duquel il sera informé.

J. G. LALLANDE, Foreman.

Bureau de Santé.—Hier soir à 8 heures a eu lieu le meeting régulier des membres du Bureau de Santé, sous la présidence du Dr S. R. Olliphant. Le Dr L. F. Salomon, secrétaire, MM. King, Odenheimer, Hayward, le Dr Patton, le Dr F. W. Parham inspecteur sanitaire en chef, son assistant, le Dr Martin, le juge Frank McGloin avocat du Bureau et le Dr A. S. Wheeler inspecteur des viandes aux abattoirs, étaient présent.

Après la lecture des minutes du dernier meeting, le président communique aux membres présents, les rapports des représentants du Bureau de Santé, dans les ports de l'Amérique Centrale.

Le Dr R. Fleming Jones, inspecteur à bord du steamship *Pizzati*, annonce qu'il y a plusieurs cas de fièvre jaune à Puerto Cortez.

Le Dr Taylor a écrit une lettre au sujet des mesures prises contre le choléra à Port Limon.

Le président annonce qu'on a appelé son attention sur la mauvaise qualité de l'eau fournie aux voyageurs par les différentes compagnies de chemin de fer.

Plusieurs médecins ont été choisis pour examiner les voyageurs arrivant par les trains aux frontières de l'Etat de la Louisiane, afin d'empêcher l'introduction du choléra.

Les docteurs suivants ont été nommés inspecteurs:

Sur le Louisville and Nashville, le Dr Saulter.

Sur l'Illinois Central, le Dr Davis.

Sur le North Eastern, le Dr Finney.

Sur le Texas and Pacific, le Dr McMahon, de Lake Charles.

Sur le Southern Pacific, le Dr W. L. Egan, de Shreveport.

Le Dr Olliphant dit qu'il a eu des entrevues avec les représentants des différentes compagnies de chemin de fer qui ont tous consenti à se conformer aux règlements du Bureau.

Le Dr. F. W. Parham annonce qu'il a fait inspecter les étables de la ville et qu'on n'a trouvé que quatre animaux atteints de maladies infectieuses.

Le Dr Martin, qui a visité les abattoirs, en a trouvés dans un état sanitaire très peu satisfaisant.

Le Dr A. S. Wheeler fait un long et intéressant rapport sur l'inspection du bétail.

Le Bureau ajourne et se retire en séance exécutive.

Arrestation.—Le chef Gaster ayant appris qu'un nègre nommé August Gragnard alias Frank Schuyler qui était recherché par la police pour avoir assassiné un homme à Sandy Point, paroisse Pointe Coupée, devait s'embarquer à bord du steamship *S. Otorie*, en partance pour l'Amérique Centrale, y a envoyé les detectives Flood et Littleton qui se sont cachés sur le navire. Au moment où l'on apportait ses malles à bord, Gragnard s'est glissé derrière l'employé de la poste et est allé se coucher sur un canapé, dans un coin retiré; mais les detectives qui l'avaient aperçu, se sont approchés de lui, et lui ont demandé son nom.

Il a fait semblant de dormir, et les detectives qui étaient pressés par le temps, car le navire allait partir, l'ont secoué pour le réveiller. Le nègre a alors prétendu ne pas comprendre l'anglais, mais il a été quand même amené au bureau du chef de police où il a été reconnu par plusieurs personnes. Un des detectives avait avant de monter à bord du navire, aperçu le meurtrier qui se cachait dans un wagon de marchandises.

Accident.—Thomas Strange, un ouvrier de 28 ans qui hier à 1 heure 30 de l'après-midi, travaillait sur le quai, au pied de la rue Clouet, est tombé et s'est blessé à la cuisse droite. Il a été transporté chez lui, No 228 rue Urquhart, dans une voiture d'ambulance.

Explosion—A 7 h. 30 du soir, un réservoir à ammoniaque a fait explosion à la fabrique de glace des Consumers. W. R. Smith, le mécanicien, a été légèrement blessé au dos par un morceau de fer. Les dommages sont évalués $600.

Vol audacieux. — Hier, vers 2 heures 15, deux jeunes gens se sont rendus chez Mme Alexandre Vincent, No 96 rue Royale, et ont demandé à louer une chambre. Pendant que l'un d'eux parlait à Mme Vincent et à un de ses locataires, M. Frank Bongnar, l'autre s'est introduit dans la chambre de ce dernier et lui a volé sa montre qui se trouvait dans une poche de son gilet, sur le lit. Les deux voleurs sont ensuite partis, disant qu'ils allaient chercher leurs bagages. Environ une demi heure après, M. Bongnar s'étant aperçu du vol, a prévenu la police qui recherche activement les voleurs.

Le nouvel an des Juifs.—C'était hier le nouvel an des Juifs, et comme toujours à pareille époque, ils ont célébré l'événement dès la veille au soir, par des services dans les temples où les rabbins ont prêché d'éloquents sermons.

Au temple Sinai, le sermon a été prononcé par le Rév. Max Heller, et à la synagogue Touro par le Rév. I. L. Leucht.

La première journée du nouvel an a été fêtée comme nous fêtons nous, le 1er janvier, par la fermeture des magasins, des échanges de souhaits et des fêtes de famille.

Pendant le jour il y a eu des services dans les temples, où n'est religieusement portée toute la population israélite.

Menus faits.—A 5:15 P. M., le feu a soudainement pour environ $10, le mobilier de Mme McCann qui habite au No 34 de la rue St-Philippe. Les flammes ont été éteintes par les voisins.

—A 2:45 de l'après-midi, un charpentier nommé Scott Compage qui travaillait dans le magasin de B. D. Montgomery, a accidentellement touché au un des fils d'alarmes automatiques, et une alarme a été sonnée à la boîte No 1034.

Candidate au Congrès.

Les candidats au Congrès, pour le troisième et le sixième district de la Louisiane, viennent d'être désignés.

MM. Andrew Price et S. M. Robertson, nos représentants actuels, conservent leur poste. La double nomination a eu lieu mercredi.

La Convention du troisième district s'est réunie à la Nlle Iberie. Cinq noms ont été soumis à l'assemblée: ceux de MM. Andrew Price, titulaire actuel, Don Caffery, Avery, Conrad Debaillon et A. P. Payo. M. Price a reçu au troisième scrutin 150 voix sur 202 et a été proclamé candidat.

La Convention du sixième district s'est siégé à Baton Rouge et a décerné l'unanimité de ses suffrages au Colonel S. M. Robertson.

MM. Price et Robertson seront donc maintenus dans les fonctions qu'ils ont si consciencieusement remplies depuis qu'ils représentent la Louisiane au Congrès.

Le Rénovateur des Cheveux de Hall rend la chevelure sauvée, soyeuse, brillante; il est sans rivaux pour la toilette.

For Malaria, Liver Trouble, or Indigestion, use BROWN'S IRON BITTERS

Proverbe persan:

—Si tu vas en guerre, fais une prière; si tu vas à la mer, fais-en deux; si tu te maries, fais-en trois.

VENTES A L'ENCAN

PAR A. BRIGNONI.

AVIS DE VENTE JUDICIAIRE.

Vente par ordre de Cour au No 15 rue Baronne.

Mme M. A. Field vs ses créanciers.

No 31,886—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR ALBERT BRIGNONI, encanteur—Bureau 101 rue du Camp. En vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, Juge de la Cour Civile de District Division C, daté le 19 septembre 1892, il sera vendu JEUDI, 29 septembre 1892, à 11 heures A. M., au No 15 rue Baronne, près Canal, la propriété ci après décrite, savoir:

Chapeaux garnis et non garnis, dentelles, rubans, soieries, velours, flanelles et plumes; un grand assortiment de variété, étoeux, vitrines et comptoirs en planché, tables, chaises, bancs, bureaux, machines à coudre, ameublement de chambre à coucher et tout ce qui contient un magasin de premier ordre.

Conditions—Comptant.

20 sept—20 21 22 23 24 25 à date.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

AVIS DE VENTE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée dans le Premier District.

Rues St-Joseph et Delord,
Entre Baronne et Dryades.

—ET—

Actions de la Banque des Citoyens.

—A l'encan—

Succession de Mme Catherine Mulvihill, femme de James J. Mulvihill.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 85,376—Division C.

PAR JOHN H. O'CONNOR, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—MERCREDI, 12 octobre 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus et en date du 7 septembre 1892, il sera vendu à l'encan, savoir:

1° Trente actions du capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane certifiées No 1,054.

2° Deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'île bornée par les rues St-Joseph, Dryades, Delord, Julie et Baronne, désignés par les Nos 44 et 45, d'après un plan fait par Delafield, arpenteur, en mars 1832, et déposé au bureau de Félix Grima, ancien notaire de cette ville.

Le lot No 44 mesure 90 pieds de face à la rue St-Joseph et 17 pieds 4 pouces de face à la rue Delord sur 120 pieds de profondeur la ligne latérale convergeant de manière à faire la largeur du dit lot dans le fond 6 pieds, plus ou moins. Le lot No 45 touche au lot No 44 et mesure 25 pieds de face à la rue Delord sur 120 pieds de profondeur, sa ligne convergeant aussi de manière à faire la largeur du dit lot dans le fond 8 pieds, plus ou moins, faisant face dans le fond à une allée de 15 pieds, mitoyenne aux dits lots et à d'autres.

Les améliorations sur les dits lots de terre consistent en maison en briques numérotée de la rue No 341 rue St-Joseph et un édifice à deux étages renfermant 8 chambres, office, etc.

Conditions de la vente.

Pour les actions de banque—Comptant avant le transfert.

Pour les propriétés immobilières—Un tiers en plus comptant, au choix des acquéreurs, et le reste (s'il y a une balance) à un et deux ans de crédit en reconnaissance signée par les adjudicataires des bâtisses des acquéreurs à leur ordre, endossée, portant le taux d'intérêt, par eux, à 8 pour cent par an, payable à ordre, et hypothèque spéciale sur les susdites bâtisses, et hypothèque générale sur les immeubles d'avance en sus des sommes, en outre des primes de l'adjudication, le paiement de toutes les taxes pour l'année 1892 et déposer 10 pour cent du prix d'achat, au comptant, en espèces ou chèque.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, par devant notaire, à volonté.

6 sept—3 14 21 28—oct 5 12

DEPECHES TELEGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE

Choléra aux Etats-Unis.

New York, 22 septembre—Le Bureau de Santé a lancé, ce matin, à 10 heures, le bulletin suivant:

"Pas de cas de choléra constaté ici depuis le dernier bulletin."

Le temps est lourd, avec des ondées et du brouillard. Le thermomètre marque 76 degrés.

New York, 22 septembre—Jusqu'à cette date il y a eu six décès par le choléra en cette ville.

Le résultat de l'examen bactériologique dans le cas de John Car, propriétaire du bateau *Harry Cahill*, qui est mort à sa résidence à New Brunswick, N. J., a été rapporté aujourd'hui au bureau de santé par le Prof. Biggs.

Celui-ci dit que des germes du choléra asiatique ont été trouvés.

Le bureau de santé de New Brunswick a été notifié aujourd'hui que la mort de Car est due au choléra.

Le *Webster* et le *Spaardam* ont été relevés de la quarantaine.

Babylon, L. I., 22 septembre—Le Dr Voigt annonce que les passagers du steamer *Wyoming* au Surf Hotel seront libérés demain, s'ils sont tous bien.

On dit que quand les dits passagers seront renvoyés de Fire Island, les passagers de cabines du *Eugia* seront transférés au Surf Hotel.

Camp Low, 22 septembre—Le seul cas de choléra ici, est Mme Gutildowis qui est convalescente et peut maintenant s'asseoir. L'enfant Isaacson qui était à bord du *Eugia* et que l'on croyait à la veille de mourir de faim, a repris des forces hier soir et on le nourrit avec de brandy et de lait. Une des femmes de l'hôpital a demandé la permission de l'adopter.

Le général Hamilton est parti d'ici ce matin pour New York, sur le côtre de revenu *Grant*.

Le steamer des Etats-Unis *Nantucket* n'est pas encore arrivé ici.

Quarantaine, L. S., 22 septembre—Les passagers du *Moravia* ont finalement été débarqués sur l'île Ellis.

Ils sont arrivés le 30 août et depuis cela sont restés à bord du steamer dans la baie inférieure.

Les passagers de cabines du *Wisconsin* seront débarqués cette après-midi.

Le *State of Nevada* est à l'ancre et est détoné comme navire infecté avec le *Normannia*, le *Rugia*, le *Moravia* et le *Hollopeland*.

Washington, 22 septembre—Le chirurgien Sawtelle remplacera le général Hamilton au camp Low. Celui-ci est envoyé à son ancien poste à Chicago.

New York, 22 septembre—Un cas sera porté rapporté aujourd'hui est celui de Emanuel C. Peebles, un facteur, qui a été trouvé malade dans la rue et transporté à l'hôpital.

Camp Low, Sandy Hook, 22 septembre—Il n'y a pas eu d'autres malades admis aujourd'hui à l'hôpital.

La marche du choléra en Europe.

En Russie.

St Pétersbourg, 22 septembre—Trente-deux nouveaux cas de choléra et douze décès sont survenus hier, une diminution de seize cas et quatre décès sur le rapport de mardi.

Le choléra augmente à Hambourg.

Hambourg, 22 septembre—Les retours officiels relatifs au choléra portent le nombre de nouveaux cas hier à 140 et les décès à 97, incluant 39 cas et 19 décès qui n'étaient pas inclus dans les retours précédents.

Ces chiffres indiquent que la maladie augmente et prend un caractère plus virulent, car mardi seulement 140 nouveaux cas et 64 décès ont été rapportés officiellement.

En Hayre.

Havre, 22 septembre — Quatre nouveaux cas de choléra et trois décès ont été constatés ici.

FRANCE.

Le Centenaire de la République française célébré avec grande pompe à Paris.

Paris, 22 septembre.—Il y a cent ans aujourd'hui que la République a été fondée après la révolution. C'est aujourd'hui aussi le centenaire de la "canonade de Valmy", le premier triomphe des armes républicaines.

Le 22 septembre 1792, les prussiens sous le commandement du duc de Brunswick s'avançaient dans la direction de Paris, rencontrant l'armée du général Dumouriez devant eux.

Le général Kellermann, commandant l'armée du Rhin se porta en toute hâte au secours de Dumouriez avec 20,000 hommes. Un combat eut lieu à Valmy et les prussiens furent obligés de se retirer.

Pour ces services dans cette journée, Kellermann fut subséquemment créé duc de Valmy par Napoléon le Grand. Il fut décidé de célébrer les deux événements d'une façon convenable, et M. Bouvard, architecte de la ville de Paris, fut nommé commissaire général de la fête. Il traça un programme à cet effet, et tout le monde s'occupa à le faire, de grands éloges de la façon dont tous les détails ont été exécutés. Le temps est splendide et les principales rues de la ville sont encombrées de spectateurs, dont un grand nombre viennent des pays environnants.

Autour du Panthéon était assemblée une foule. Là, était stationné un corps imposant de troupes, et personne ne pouvait entrer dans l'édifice sans permis.

Le président Carnot et les membres du ministère sont arrivés au Panthéon à 10 heures, et leur arrivée a été le signal pour faire exécuter la *Marseillaise* par les corps de musique militaire.

Le président est en suite ont été accueillis par des vivats enthousiastes.

Au moment où le président Carnot entrait au panthéon, les cloches disparaissaient pour l'occasion ont chanté des cantates patriotiques.

Des députations de tous les corps civiques, militaires, industriels et commerciaux de l'état étaient présentes.

E. Loubet, premier ministre, a prononcé un discours.

Il a parlé de la naissance de la république, qui, dit-il, travaillera à régler pacifiquement les questions sociales.

M. Souvelet a parlé ensuite et a dit que la réjouissance d'aujourd'hui serait appelée le festival de l'indépendance nationale. La république actuelle, grâce à une union des partis a démontrait la force nationale, elle est maintenant à même d'inspirer le respect à tous les esprits et la sympathie à d'autres.

Le président Carnot a été l'objet d'une grande ovation quand il est parti en voiture de l'Elysée pour se rendre au panthéon, et des cris de "vive la république" partaient de toutes les directions, quand il a traversé cette foule considérable échalonnée dans toutes les rues.

Une réception semblable a été faite à M. Floquet.

Cette après-midi, deux cavalcades portant les mêmes costumes, sont parties du Palais de l'Industrie se rendant aux Champs-Elysées.

Une des cavalcades a traversé la Seine et a passé par le Faubourg St-Germain et le Quartier Latin, tandis que l'autre a traversé la Place de la Concorde et est arrivée au grand Boulevard par la rue Royale.

En tête de chacune de ces cavalcades était un peloton de cavalerie, composé de soldats réguliers portant l'uniforme du 18ème siècle.

Les musiciens jouaient les airs de l'époque, choisis par M de Made, bibliothécaire de l'Opéra.

Les uniformes ont été copiés sur ceux trouvés dans le musée Carnavalet.

Puis venaient des magnifiques chariots remplis d'hommes représentant les célèbres caractères de l'époque.

Devant les chariots on voyait Lafayette et Washington se donnant la main.

Des femmes et des enfants et des groupes de chanteurs étaient éparpillés dans la procession.

Il y avait 4,000 hommes à peu près en ligne, 2,000 par cavalcade, et les défilements de toute la fête s'élèvent à environ $60,000.

Les exilés portugais à Paris ont envoyé le message suivant au Président Carnot:

"Les émigrants portugais qui sont proscrits pour avoir voulu établir au Portugal des institutions semblables à celles qui existent en France, vous prient d'accepter les félicitations fraternelles que nous envoyons au peuple français."

Nous croyons sincèrement que la politique de paix et de progrès française formera avant longtemps la base du gouvernement de toutes les nations.

Le secrétaire du département de la salubrité publique met la quarantaine de New York.

Paris, 22 septembre—Le secrétaire du département de la salubrité publique du ministère de l'intérieur, s'est exprimé ainsi aujourd'hui au correspondant de la Presse Associée relative avec aux mesures prises à New York pour empêcher l'introduction du choléra: "Nous ne sommes pas lui pour critiquer les mesures adoptées par le Bureau de Santé de New York, mais il nous semble, quelles sont extrêmement sévères, et que les mêmes résultats peuvent être obtenus sans être si strict, et spécialement lorsqu'il s'agit de passagers de steamers venant de pays qui ont un service sanitaire bien organisé."

CRIME EPOUVANTABLE.

Une femme condamnée à être décapitée et brûlée pour meurtre.

Lois barbares dans la Finlande.

St-Pétersbourg, 22 septembre—En avril dernier, Mme Aina Sallo, la femme d'un professeur dans le collège d'Etat à Tavastehouse, Finlande, a été trouvée coupable d'avoir empoisonné son mari et conformément à une loi qui est toujours en vigueur dans ce pays, elle a été condamnée à être décapitée et son corps attaché à un piquet et brûlé.

Mme Sallo n'a que 22 ans, elle épousa le dit professeur en 1890 et a un enfant. Elle paraissait être très heureuse avec son mari, et, pendant longtemps, la police ne voyait pas pourquoi elle aurait empoisonné le professeur.

Finalement les preuves sont épouvantable crime. Elle déclara qu'elle avait acheté une capsule de strychnine semblable aux capsules qui renferment de la quinine, que son mari avait l'habitude de prendre.

Pendant des jours, elle hésita à lui administrer le poison, mais un jour que son mari lui demanda de la quinine, elle lui donna de la strychnine. Ensuite elle l'embrassa, se retira dans sa chambre à coucher et se couvrit la tête avec des oreillers pour ne pas entendre les cris d'agonie de son mari.

On a dit que Mme Sallo était infidèle à son mari, et avait une liaison avec un des étudiants du collège. Elle nia énergiquement le fait, et déclara que le mobile qui l'a fait tuer son mari était de toucher l'assurance de $2500 qu'il avait sur sa vie, car elle avait beaucoup de dettes.

Après sa condamnation l'affaire fut portée à la cour d'appel, et aujourd'hui une décision a été donnée approuvant non seulement le jugement de la cour inférieure, mais infligeant une autre pénalité à celle de la cour inférieure.

Il a été prouvé au cours du procès que Mme Sallo a contrefait la signature de son mari et a donné de faux chèques pour de petits montants quelque temps avant la mort de celui-ci, et pour ce délit, la cour d'appel ordonne que sa main droite soit coupée.

Ensuite elle sera décapitée, son corps attaché à un pieu couvert de matières inflammables et mis en y mettra le feu.

Cette sentence est plus terrible, et l'on croit qu'on fera des démarches auprès du Czar pour la commuer.

Toutes les informations obtenues au sujet de Mme Sallo, semblent confirmer l'opinion que c'est une enfant gâtée et n'a jamais pu prendre la vie du côté sérieux. Elle n'a jamais été remuée par aucune grande passion, mais n'a jamais eu qu'une pensée dominante, celle de savoir comment elle pourrait s'amuser d'une façon enfantine.

Afin de satisfaire son grand désir pour les douceurs—que son mari lui fournissait libéralement — elle volait et vous trompait sans la moindre hésitation.

Un rédacteur du *Hufvudstadsblad*, le principal journal de la Finlande, essaie de prouver que Mme Sallo appartient à la classe de personnes ayant une prédisposition naturelle au crime.

On dit qu'elle a toutes les caractéristiques de l'empoisonneuse. Sa tête est dénudée sur porte de l'intérieur, sur la frontière entre le Canada et les Etats Unis, les réglements applicables aux ports maritimes à cause du choléra qui, rapporte-t-on, sévit à New York.

Les ouvriers Chinois et le décret sur l'enregistrement chinois adopté par le Congrès.

San Francisco, 22 septembre—On a publié ici que les deux circulaires qui, allègue-t-on, ont été lancées récemment par les six compagnies chinoises, conseillant aux ouvriers chinois aux Etats Unis de